



52 avenue de la Libération – CS 80450 – tél. : 05.56.03.94.50

## COMMUNE DE BIGANOS

### Département de la Gironde

**Arrêté temporaire n°2024/0271  
PORTANT DEROGATION DE L'ARRETE PM2018-0175  
ET DE L'ARRETE PREFECTORAL AUX BRUITS DE VOISINAGE DU 22 AVRIL 2016**

Monsieur Le Maire de Biganos, Président de la COBAN,

VU l'arrêté du Maire n°23-002 en date du 23 janvier 2023 portant délégation de fonctions et de signature de Monsieur le Maire de Biganos à Monsieur Georges BONNET en sa qualité de 1er Adjoint

**CONSIDÉRANT** que des travaux pour le programme national de modernisation du réseau SNCF rendent nécessaire de déroger l'arrêté PM 2018-075 à partir du 11.06.2024 au 28.06.2024 et d'annuler l'arrêté 2024-0170

**Article 1 :** À compter du 11/06/2024 et jusqu'au 28/06/2024, du dimanche soir au vendredi matin , suite aux travaux ferroviaires nocturnes prévus de 22 heures à 7 heures sur la commune de Biganos, la SNCF est autorisé à déroger à :

- L'arrêté PM 2018-075 relatif aux bruits de voisinage et professionnel,
- L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016, relatif aux bruits de voisinage , comme stipulé dans son article n°3 que "des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire ou par le Préfet s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et des jours autorisés".

**Article 2 :** L'arrêté portant dérogation doit être affiché de façon lisible sur les lieux du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Fait à Biganos, le 14/06/2024  
Pour le Maire, par délégation,**



Georges BONNET

DIFFUSION:

.../...